

Comme nous le savons tous, toute personne arrivée au Nunavut depuis le 15 mars doit s'isoler durant 14 jours. Pour certaines personnes, cette période s'achève et elles n'auront plus à s'isoler.

À vous qui êtes actuellement en auto-isolement, je tiens à être très, très clair : sortir de l'auto-isolement ne veut pas dire que vous ne devez pas pratiquer l'éloignement social et rester à la maison le plus possible.

On s'attend à ce que tous adoptent ces mesures en tout temps, et pour un avenir prévisible. Ces mesures fonctionnent uniquement si tous les mettent en pratique.

On est tous dans le même bateau, chacun de nous doit contribuer.

Dans le cadre des efforts du gouvernement du Nunavut (GN) pour lutter contre les risques de la COVID-19, les ministères du GN mettent en place les mesures suivantes :

Services du ministère de la Santé

Les ordonnances de l'ADSP sur les voyages et les protocoles des employés essentiels sont à présent disponibles au <https://www.gov.nu.ca/health/information/covid-19-novel-coronavirus>.

Tous les voyageurs doivent s'isoler dans des établissements désignés hors du Nunavut pour une période de 14 jours, sauf les employés essentiels qui sont asymptomatiques.

Ceux et celles qui entrent au Nunavut doivent obtenir une autorisation de la part de l'administrateur en chef de la santé publique et en faire la demande par courriel à CPHOTravelRequests@gov.nu.ca.

Les Nunavummiuts qui reviennent au Nunavut par voie terrestre à Sanikiluaq, Arviat et la région du Kitikmeot doivent s'isoler à la maison pour 14 jours dès leur retour dans le territoire.

Numéro sans frais pour quiconque a voyagé récemment ou qui présente des symptômes de la COVID-19 : **1 888 975-8601 (nous prenons les appels de 7 h 30 à 19 h 30, heure de l'Est.)**

Les personnes en auto-isolement doivent rester à la maison, éviter tout contact avec d'autres, et surveiller l'apparition de symptômes de la COVID-19 durant 14 jours après leur retour.

Pour les dernières informations concernant la COVID-19 et les mises à jour des différents ministères du GN, dans toutes les langues, consultez le <https://www.gov.nu.ca/fr/sante/information/covid-19-nouveau-coronavirus>; <https://www.gov.nu.ca>



INUK | ENG | IKW | FRE



INUK | ENG | IKW | FRE

Services du ministère du Développement économique et des Transports

Le ministère offrira un soutien immédiat aux entreprises nunavoises par le biais du Programme de soutien aux petites entreprises.

Les entreprises admissibles peuvent présenter une demande allant jusqu'à 5 000 \$ sous forme de contribution non remboursable.

Les petites entreprises intéressées peuvent obtenir de l'information au <https://gov.nu.ca/edt/programs-services/small-business-support-program>

Le DÉT collabore avec les différentes chambres de commerce, la chambre des mines et d'autres associations de l'industrie pour recueillir des commentaires et de l'information auprès de leurs membres.

Les données obtenues seront colligées et analysées afin d'aider le GN et ses partenaires à mieux comprendre les répercussions actuelles et éventuelles de la pandémie de COVID-19 sur l'économie du Nunavut.

Services du ministère de la Justice

Services modifiés :

- Le bureau des normes du travail est toujours en mesure de vous offrir des services en ce moment. Tous les bureaux gouvernementaux sont actuellement fermés au public. On peut joindre le bureau des normes du travail en composant l'un ou l'autre des numéros suivants :
 - Téléphone : 1 867 975-6322; sans frais : 1 877- 806-8402; télécopieur : 1-867-975-6367.
 - Le bureau est en mesure de répondre aux questions des Nunavummiuts concernant les lois, les règlements et les normes du travail.
- Comme le salaire minimum doit être augmenté le 1^{er} avril 2020, le gestionnaire du bureau des normes du travail est disponible pour répondre aux questions des entreprises à ce sujet.

Services du ministère de l'Environnement

Les accords de contribution relatifs au programme communautaire de soutien à la récolte ont tous été traités et les paiements sont en cours d'émission.

Pour les dernières informations concernant la COVID-19 et les mises à jour des différents ministères du GN, dans toutes les langues, consultez le <https://www.gov.nu.ca/fr/sante/information/covid-19-nouveau-coronavirus>; <https://www.gov.nu.ca>



INUK | ENG | IKW | FRE



INUK | ENG | IKW | FRE

Services fermés/annulés/suspendus :

- Tous les parcs territoriaux sont fermés : cela comprend les parcs territoriaux Sylvia Grinnell à Iqaluit et Katannilik entre Kimmirut et Iqaluit.
- Tous les voyages des consultants venant de l'extérieur du Nunavut ont été annulés, y compris celui visant à soutenir la réunion technique (Iqaluit) de la phase 2 de l'évaluation des répercussions de Baffinland par la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions et celui visant la calibration de l'équipement de monitoring de la qualité de l'air à Kugluktuk.

Services du ministère des Services communautaires et gouvernementaux

Services en cours :

Les services fondamentaux du ministère se poursuivent, y compris la gestion et l'entretien des édifices.

La division des infrastructures des SCG continue de fournir les services essentiels dans les domaines des services de sécurité (bureau du commissaire aux incendies, chef du service du bâtiment, inspecteur-chef en électricité, inspecteur des systèmes de chauffage et installations au gaz et inspecteur-chef des ascenseurs). Le personnel est facilement accessible aux coordonnées suivantes :

- **Bureau du commissaire aux incendies** Commissaire aux incendies, Ted Clouter
– 867 222-0132 - TClouter@GOV.NU.CA
- **Bureau du chef du service du bâtiment** Chef du service du bâtiment, Brian Wood
– 867-222-3230 - BWood@GOV.NU.CA
- **Bureau de l'inspecteur-chef en électricité À confirmer**
- **Inspecteur-chef en électricité** : Jonathan Potts
– 867 222-2889 - JPotts@GOV.NU.CA
- **Bureau de l'inspecteur-chef de chaudières et installations au gaz** Jusqu'à nouvel ordre, veuillez contacter le directeur des services de sécurité, Mike Leduc au 867 222-1214 ou à (MLeduc@GOV.NU.CA) pour de l'aide concernant ce bureau.
- **Bureau de l'inspecteur-chef des ascenseurs** : Inspecteur-chef des ascenseurs, Tim Innualuk
– 867 222-0210 - TInnualuk@GOV.NU.CA
- **NOTE** : Dans l'éventualité improbable où vous ne pourriez joindre l'un ou l'autre de ces directeurs, contactez le directeur des services de sécurité, Mike Leduc au 867 222-1214 ou à (MLeduc@GOV.NU.CA) pour obtenir de l'aide.

Pour les dernières informations concernant la COVID-19 et les mises à jour des différents ministères du GN, dans toutes les langues, consultez le <https://www.gov.nu.ca/fr/sante/information/covid-19-nouveau-coronavirus>; <https://www.gov.nu.ca>



Collège de l'Arctique du Nunavut

Le Collège de l'Arctique du Nunavut prolonge la suspension de ses cours jusqu'au 4 mai.

Le collège espère reprendre les cours à la session du printemps, ceux-ci seront sans doute livrés par des méthodes alternatives, comme des trousseaux de cours envoyés aux étudiants, ou des cours et des programmes en ligne à l'aide de ressources locales.

Les convocations et remises des diplômes du Collège de l'Arctique du Nunavut sont reportées à l'automne.

La santé des Nunavummiuts est une responsabilité partagée! Rappelez-vous : lavez vos mains et les surfaces utilisées, pratiquez l'éloignement social, suivez les conseils des professionnels de la santé et restez à la maison si vous êtes malade.

Pour les dernières informations concernant la COVID-19 et les mises à jour des différents ministères du GN, dans toutes les langues, consultez le <https://www.gov.nu.ca/fr/sante/information/covid-19-nouveau-coronavirus>; <https://www.gov.nu.ca>



INUK | ENG | IKW | FRE



INUK | ENG | IKW | FRE